

## Critères d'évaluation et méthode de sélection

### Demande de propositions (DP) : Services de consultation pour le Centre de production de produits biologiques conforme aux BPF

**Évaluation des soumissions** : L'offre à commandes sera évaluée et cotée conformément aux critères décrits plus bas. Il est impératif de fournir suffisamment de détails dans la proposition pour que la réponse du soumissionnaire décrive complètement son offre.

**Méthode de sélection** : Score technique combiné le plus élevé (70 %) et prix (30 %) avec une note consensuelle minimum de 70 %.

Pour être retenue, la soumission doit :

- (a) être conforme à toutes les exigences de la demande de soumissions.
- (b) respecter tous les critères d'évaluation obligatoires.
- (c) obtenir la note consensuelle minimale requise de 70 % des points pour les critères d'évaluation technique (*exigences cotées*).

Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences (a) ou (b) ou (c) seront déclarées non recevables. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle dont le prix évalué est le plus bas ne sera pas nécessairement acceptée.

Les soumissions recevables ayant obtenu la note technique (70 %) et le prix (30 %) combinés le plus élevé selon le processus d'évaluation décrit ci-dessus seront recommandées pour l'attribution d'un ou plusieurs marchés.

Le CNRC peut accepter des non-conformités mineures à sa seule discrétion. Les non-conformités mineures peuvent être définies uniquement selon la propre interprétation du CNRC.

### Exigences obligatoires

Les soumissionnaires doivent se conformer à toutes les exigences obligatoires décrites ci-dessous. Ces exigences seront évaluées par « Oui » ou « Non ». Si le soumissionnaire ne satisfait pas à l'une des exigences obligatoires, la proposition sera déclarée non recevable et rejetée d'emblée.

Les propositions doivent clairement indiquer la capacité de l'entreprise à satisfaire aux exigences obligatoires (par exemple, en indiquant les numéros de page pertinents de la proposition par rapport à l'exigence obligatoire). Le CNRC se réserve le droit de demander une validation supplémentaire de tout élément de conformité à une exigence.

Tableau 1 : Exigences obligatoires

Exigences obligatoires		
Exigence	Critères obligatoires	Oui/Non
O-1 Expérience des BPF dans l'établissement des SBU pour les plateformes PRE/SGIL/SIGE/SEF	Une expérience solide de l'établissement des SBU des plateformes PRE/SGIL/SIGE/SEF employées dans une installation industrielle conforme aux BPF et aux normes applicables ISO/IEC/IEEE 15288 relatives aux « besoins des parties prenantes et au processus de définition des exigences ».	
O-2 Expérience relative aux DP appliquées à la fourniture de plateformes PRE/SGIL/SIGE/SEF	Expérience avérée relative au processus de sélection et de recommandation en lien avec les plateformes PRE/SGIL/SIGE/SEF d'une installation industrielle conforme aux BPF.	
O-3 Langue de travail	La capacité d'offrir des services bilingues (en français et en anglais) aux parties prenantes de tous les niveaux de mise en œuvre de l'énoncé des travaux dans le cadre de l'exécution de ce mandat. Le	

	<p>gestionnaire de projet doit posséder un niveau de compétence avancé dans les deux langues.</p> <p><a href="https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/sat-ths/clients/competences-proficiency-fra.html">https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/sat-ths/clients/competences-proficiency-fra.html</a></p>	
--	--	--

### Exigences cotées

Les soumissionnaires doivent obtenir une note consensuelle minimale de 70 points dans les exigences cotées pour être admissibles et passer à l'étape suivante du processus.

Tableau 2 : Exigences cotées

Exigences cotées			
Exigence	Critère	Note maximale	Section/page de référence dans la proposition du soumissionnaire
<p>R1. Expérience en matière d'évaluation des besoins du client et d'établissement de SBU, et avec le processus de sélection, de recommandation et d'approvisionnement pour les plateformes PRE/SGIL/SIGE/SEF.</p>	<p>Les soumissionnaires doivent décrire l'étendue de l'expérience appliquée à l'évaluation des besoins du client, à l'établissement de SBU, et à la sélection et à l'approvisionnement concernant les plateformes PRE/SGIL/SIGE/SEF.</p> <p><b>Non existante ou très limitée — de 0 à 2</b></p> <p><b>Limitée — de 3 à 5</b></p> <p><b>Bonne — de 6 à 7</b></p> <p><b>Excellente — de 8 à 10</b></p> <p><b>(10 points)</b></p>	<p><b>10 points</b></p>	
<p>R2. États de service faisant valoir une expertise déployée en soutien à l'intégration, à l'automatisation et à l'opérationnalisation des plateformes PRE/SGIL/SIGE/SEF au sein d'installations manufacturières conformes aux normes de BPF.</p>	<p>Les soumissionnaires doivent démontrer la mesure dans laquelle, au cours des cinq dernières années, ils ont exécuté avec succès des mandats relatifs à l'intégration, à l'automatisation et à l'opérationnalisation des plateformes PRE/SGIL/SIGE/SEF au sein d'installations manufacturières conformes aux BPF.</p> <p>Étendue de l'expérience :</p> <p><b>Non existante ou très limitée — de 0 à 2</b></p> <p><b>Limitée — de 3 à 5</b></p> <p><b>Bonne — de 6 à 7</b></p> <p><b>Excellente — de 8 à 10</b></p> <p><b>(10 points)</b></p>	<p><b>10 points</b></p>	

R3. Qualifications et expérience du personnel clé.	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que le personnel clé qui sera affecté au contrat a fourni des services de consultation fructueux dans le secteur de la biofabrication respectant les BPF. (10 points) De plus, le soumissionnaire doit fournir les CV de chaque membre du personnel envisagé.</p> <p>Étendue de l'expérience :</p> <p><b>Aucune : 0</b></p> <p><b>Minimale : de 1 à 5 points</b></p> <p><b>Approfondie : de 6 à 10 points</b></p> <p>Le soumissionnaire doit également démontrer clairement la capacité du personnel clé à fournir toutes les communications écrites et orales dans les deux langues officielles (anglais et français). (5 points)</p> <p>Niveau de bilinguisme :</p> <p><b>Aucun : 0</b></p> <p><b>Minimal : de 1 à 2 points</b></p> <p><b>Approfondie : de 3 à 5 points</b></p>	<b>15 points</b>	
R4. Approche et méthodologie	<p>Les soumissionnaires doivent décrire l'approche et la méthode employées pour procéder à l'évaluation des besoins, à l'établissement des SBU, et pour offrir les services demandés en vertu de cette section relativement aux processus de DP, d'approvisionnement, de sélection, de recommandation, d'intégration et d'opérationnalisation.</p> <p><b>Renseignements limités : de 0 à 5 points</b></p> <p><b>Renseignements vagues ou de nature générale : de 6 à 10 points</b></p> <p><b>Renseignements détaillés qui expliquent clairement et simplement l'approche : de 11 à 20 points</b></p> <p><b>(20 points)</b></p>	<b>20 points</b>	

DP 20-58089, Annexe B — Critères d'évaluation et méthode de sélection

<p>R5. Calendrier proposé</p>	<p>Les soumissionnaires doivent indiquer la durée moyenne requise pour répondre à chaque demande de service définie à la rubrique Produits livrables de la section 2.0, Énoncé des travaux de l'annexe A, ainsi que le calendrier d'exécution proposé pour toutes les activités connexes.</p> <p><b>Renseignements très limités — de 0 à 2</b></p> <p><b>Renseignements limités — de 3 à 5</b></p> <p><b>Bons renseignements — 6 et 7</b></p> <p><b>Très bons — 7 et 8</b></p> <p><b>Excellents — 9 et 10</b></p> <p><b>(15 points)</b></p>	<p><b>15 points</b></p>	
<p><b>Total</b></p>		<p><b>100 points</b></p>	